



## HUITIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi, le 12 octobre 2022 à 19 h

Au Centre de Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560, route de l'Église

### PRÉSENCES:

M <sup>me</sup> Marie-Hélène Felt	Présidente (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
M <sup>me</sup> Mikchéla Saint-Louis	Secrétaire (2023)
M <sup>me</sup> Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M <sup>me</sup> Audrey Collin	Administratrice cooptée (2023)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)
M. Charles-Hubert Riverin	Administrateur coopté (2023)
M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy

### ABSENCES :

M <sup>me</sup> Carolle Dussault	Administratrice cooptée (2023)
M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2024)
M <sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau

### II Y A QUORUM

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

## 1 Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens, agissant à titre de président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

## 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M. Charles-Hubert Riverin, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

## 3 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2022

### RÉSOLUTION 22-08-01

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2022.

## 4 Résolution concernant le maintien de la courtoisie et du civisme

M<sup>me</sup> Felt mentionne que le conseil d'administration a jugé bon, à la suite des débordements verbaux de la précédente assemblée, de doter le conseil de quartier d'un règlement pour maintenir le bon ordre des choses lors de ses assemblées publiques.

Mme Felt a avisé la personne concernée, par téléphone, que sa présence n'était pas souhaitée à la présente et aux prochaines assemblées, et que le CA considérerait adopter qu'une résolution en ce sens. Après discussion, le conseil d'administration convient de ne pas aller de l'avant avec ladite résolution, sous réserve que la personne respecte son engagement verbal de ne pas assister aux assemblées du conseil d'ici l'assemblée générale prévue en avril 2023.

M. Desbiens fait lecture de la résolution concernant les dispositions générales relatives au maintien du bon ordre lors des assemblées du conseil de quartier.

### RÉSOLUTION 22-08-02

#### **Concernant les dispositions réglementaires du conseil de quartier de Saint-Louis pour le maintien de l'ordre et de la courtoisie lors de ses assemblées**

ATTENDU QUE la bonne conduite des délibérations au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis requiert le maintien de l'ordre et de la bienséance ;

ATTENDU QUE le maintien du bon ordre serait facilité par l'existence et l'application de règles d'ordre explicites ;

ATTENDU QUE le [Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#) de la Ville de Québec, auquel sont soumis tous les conseils de quartier, contient peu de règles d'ordre concernant la bonne conduite des délibérations ; stipulant néanmoins à l'article 41 que « le président d'une assemblée des membres maintient l'ordre et le décorum durant les assemblées. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une assemblée d'une personne qui en trouble l'ordre. »

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis adopte les règles d'ordre suivantes :

#### RÈGLE 1

Les délibérations du conseil d'administration respectent les principes des dispositions contenues au traité de Victor Morin intitulé *Procédure des assemblées délibérantes* ([Code Morin](#)), et le président d'assemblée peut toujours s'y référer.

#### RÈGLE 2

Le président d'assemblée a tous les pouvoirs mentionnés dans le [Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#), notamment celui de maintenir l'ordre et le décorum durant les assemblées.

Sans limiter la généralité dudit règlement et du code Morin, toute personne trouble l'ordre lorsqu'elle :

- a) utilise un langage ou pose un geste vulgaire, grossier, injurieux, violent, blessant ou diffamatoire envers quelqu'un ;
- b) fait du bruit et dérange l'ordre de la séance ;
- c) s'exprime sans avoir obtenu l'autorisation préalable du président d'assemblée ou interrompt quelqu'un qui a déjà la parole.

Après un avertissement donné par le président de l'assemblée, une punition pourrait être imposable.

#### RÈGLE 3

Au cas de punition imposable à un membre pour infraction au décorum ou refus d'obéir aux injonctions du président, tout membre du conseil d'administration présent peut déposer une résolution exigeant du membre fautif la présentation d'excuses et le retrait de ses paroles ou l'expulsion de l'endroit où se tient l'assemblée.

Cette résolution doit recevoir l'appui d'un autre membre avant d'être soumise au vote pour être adoptée à la majorité simple des membres présents. De plus, la résolution et les comportements fautifs seront inscrits au procès-verbal de la réunion. La résolution ainsi adoptée prend effet sur le champ.

### 5 Période d'information des membres du conseil municipal

M<sup>me</sup> Anne Corriveau a plusieurs points à partager concernant les aînés, un sujet qui la touche particulièrement.

**Ressources bénévoles** – Elle a assisté récemment à une rencontre de la Table de concertation des aînés. Il y a notamment été question du [Centre d'action bénévole du Contrefort](#) qui offre par l'entremise de bénévoles, des services de transports, d'appels, de visites, d'amitiés et de dépannage à une clientèle aînée. Le centre regroupe plusieurs travailleurs de milieu dont M. Éric Tarissan en poste depuis 4 mois dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Elle

trouverait intéressant que le conseil de quartier invite M. Tarissan afin qu'il présente les services offerts par centre d'action et les initiatives possibles.

**Ligne 211** – M<sup>me</sup> Corriveau s'est rendue au salon de la FADOCQ qui se tenait au Centre de foires du 27 septembre au 2 octobre. Plusieurs ressources étaient présentes sur les lieux. Elle fut heureuse de constater la présence du stand du service téléphonique [211](#) qui fournit des informations et des références sur les services communautaires disponibles dans plusieurs régions du Québec.

**Sommet des aînés** – Le [rapport synthèse](#) du Sommet des aînés organisé par la Ville les 19, 20 et 21 avril 2022 a été déposé le 30 septembre dernier. M<sup>me</sup> Corriveau se dit déçue que le dépôt ait été fait sans qu'il n'y ait d'information ou de communiqué à ce sujet dans les médias. Ironiquement, cette façon de procéder va à l'encontre du rapport qui fait notamment état de la fracture numérique qui prive les aînés des informations qui ne circulent que sur le Web.

**Prévention de la maltraitance** – Le programme [À la rencontre des aînés](#) du Service de police de la Ville de Québec (SPGQ) qui existe depuis 2014 et qui a fait relâche quant aux visites de courtoisie dans les résidences de personnes aînées pendant la pandémie a repris cette année. Des stagiaires en techniques policières visitent une fois par année des résidences privées et des résidences de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) afin de détecter de manière précoce les situations de maltraitance. Mme Corriveau tient depuis longtemps à ce que le programme soit maintenu d'année en année.

## 6 Première période de questions et commentaires du public

**Secteur Saint-Denys** – Un citoyen demande si le conseil de quartier a reçu la deuxième évaluation de la Ville de Québec concernant la sécurité routière dans le secteur de Saint-Denys. Ce n'est pas le cas mais il en sera tenu informé dès que cela se produira. Le citoyen réitère que, en comparaison avec d'autres quartiers, le secteur manque cruellement de signalisation et de mesures d'apaisement de la circulation comme des bollards que l'on peut voir dans les quartiers voisins de la Cité-Universitaire et de Saint-Sacrement.

**Rue Wolfe** – Le citoyen mentionne que plusieurs autobus en transit se stationnent à la queue leu leu sur la rue Wolfe et masquent de ce fait le panneau d'arrêt qui se trouve à l'intersection de la rue Montreuil. On lui suggère de signaler le problème au 311 et d'écrire au [service à la clientèle](#) du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

**Sécurité routière** – La sécurité routière sur les rues résidentielles est primordiale. M<sup>me</sup> Felt mentionne à cet égard que le conseil de quartier voisin de la Cité-Universitaire vient d'adopter une résolution demandant à la Ville des mesures permanentes et spécifiques d'atténuation des vitesses sur les rues de transit qui ont été recensées dans le quartier. Le conseil de la Cité-Universitaire demande aux autres conseils de quartier d'emboîter le pas et d'adopter une résolution similaire afin de lancer un message clair aux élus et à l'administration municipale. Une telle résolution sera considérée à la prochaine assemblée du conseil de quartier de Saint-Louis.

## 7 Suivi des dossiers

## ➤ **Suivi des résolutions**

**Projet Humaniti** – Une réponse à la lettre transmise par le conseil de quartier au mois de mai dernier ([résolution 22-05-05](#)) a finalement été obtenue du maire de Québec, M. Marchand. On y apprend que le projet est en cours d'élaboration et a été modifié par rapport à la version initiale; qu'il s'agit d'un projet majeur premier du genre à Québec, et que le promoteur travaille en collaboration avec la Ville. Le conseil de quartier sera invité à l'automne à échanger sur les enjeux du projet.

**Rond-point du boisé de Rochebelle** – En réponse à la [résolution 22-05-06](#) de mai dernier demandant à la Ville de reconsidérer le rond-point projeté afin qu'il n'empiète pas sur le boisé de Rochebelle, le Bureau de projet du tramway a répondu qu'il ne pouvait faire autrement. Il sera difficile de les convaincre du contraire.

Selon la compréhension des membres du CA, le Centre de services scolaires s'étant opposé au prolongement de l'avenue Roland-Beaudin sur ses propriétés, le rond-point est devenu nécessaire pour desservir l'immeuble qui sera construit à côté du boisé de Rochebelle. Le conseil de quartier a accepté à l'époque la modification au zonage pour permettre la construction de ce nouvel immeuble mais sous réserve que le boisé soit préservé. Il semble que le boisé n'ait pas la même importance pour la Ville que pour le quartier. La Ville n'a manifesté aucun intérêt pour ce boisé et n'a pas donné suite aux multiples résolutions qui lui ont été adressées relativement à la préservation intégrale du boisé.

Mme Felt a l'intention de contacter le Centre de services scolaire des Découvreurs pour comprendre leur point-de-vue et leur perspective concernant le boisé de Rochebelle.

Selon la réponse obtenue du Centre de services, M. Drouin suggère de contacter également la députée de la circonscription de Jean-Talon, M<sup>me</sup> Joëlle Boutin.

**Présentation sur la sécurité de la mobilité active** – Concernant la demande faite par le conseil de quartier pour une présentation sur la mobilité active ([résolution 22-07-02](#)), la personne responsable à Ville a demandé à avoir plus de détails. M<sup>me</sup> Felt rappelle que, tel qu'indiqué dans la résolution, le conseil de quartier est surtout préoccupé par la sécurité des bandes cyclables sur le chemin Saint-Louis.

## ➤ **Projet de sensibilisation à la sécurité routière**

Une rencontre de travail était prévue pour discuter d'un nouveau projet mais elle n'a pas eu lieu. La date limite pour soumettre un projet pour 2023 étant le 30 novembre, il n'est pas encore trop tard.

M. Desbiens qui s'occupe des projets de sécurité routière depuis deux ans souhaiterait passer le flambeau. M<sup>me</sup> Laliberté est intéressée à prendre la relève. Elle a déjà eu des discussions avec l'école Saint-Louis-de-France II portant sur des présentations qui sont faites dans les écoles par un organisme qui vise à sensibiliser les jeunes au port du casque et à la prévention des

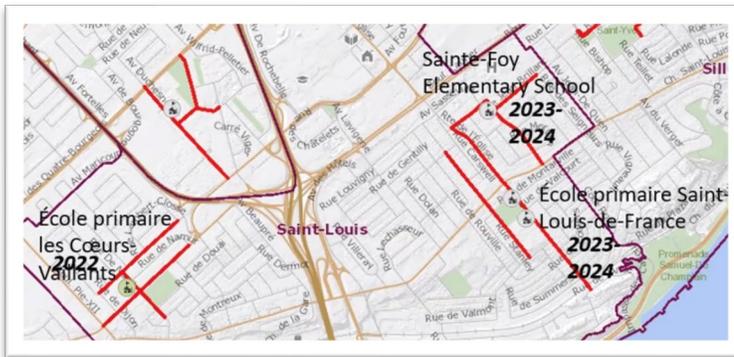
commotions cérébrales. L'organisme serait intéressé à venir faire une présentation à l'école pour les niveaux 4 à 6. Cette activité pourrait être incluse dans le projet de sécurité routière 2023.

Aussi, l'école pourrait peut-être être intéressée à être partenaire du conseil de quartier pour le projet 2023. Techniquement, une demande commune peut être faite par les partenaires d'un projet et le montant de la subvention est cumulatif, chaque partenaire ayant droit à une subvention pouvant atteindre 3 000 \$.

Quant au projet de 2022, une reddition de compte doit être faite d'ici le 30 novembre. Les sommes résiduelles peuvent être reportées à l'année suivante. À cet égard, M<sup>me</sup> Laliberté a déjà soumis une idée d'autocollant à mettre sur les poubelles. Il y aura également une autre commande d'affichettes sur le même modèle qu'en 2021, mais cela peut attendre au printemps prochain.

### ➤ Autre

**Corridor scolaire Saint-Louis-de-France** – M<sup>me</sup> Laliberté se demande si la



Ville prévoit un corridor autour de l'école Saint-Louis-de-France II comme il y en a un autour de l'école des Cœurs-Vaillants. La réponse est oui. Ce projet devrait se faire en 2023-2024 comme il en a été question en [mars](#) dernier.

**Conseil d'arrondissement** – M<sup>me</sup> Felt se demande s'il serait pertinent que le conseil de quartier assiste aux séances du conseil d'arrondissement.

M. Drouin rappelle que le conseil y assistait avant la pandémie lorsque des dérogations mineures ressemblaient plutôt à des modifications au zonage. Il s'offre pour faire la veille des points à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement qui pourraient intéresser le conseil de quartier. Les prochaines séances auront lieu le 14 novembre et le 12 décembre. M<sup>me</sup> Corriveau précise que le conseil d'arrondissement traite des dérogations mineures, des modifications au zonage, des plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ainsi que des subventions aux différents organismes entre autres choses.

**Maison des aînés** – Les deux personnes désignées pour représenter le conseil de quartier au comité de bon voisinage, M<sup>me</sup> Felt et M<sup>me</sup> Saint-Louis, ne sont pas toujours disponibles pour participer aux rencontres du comité. M<sup>me</sup> Felt suggère de demander à un citoyen qui assiste déjà aux rencontres du comité de bon voisinage, de venir faire rapport aux assemblées du conseil de quartier. Elle va contacter ce citoyen à ce sujet.

## 8 Deuxième période de questions et commentaires du public

**FADOQ Saint-Louis-de-France** – Deux citoyens du quartier, membres de la FADOQ, expliquent que certaines de leurs activités qui avaient lieu au Centre des loisirs Saint-Louis-de-France ont dû être relocalisées au Centre communautaire Noël-Brulart à la suite du démantèlement de l'église Saint-Louis-de-France et de son stationnement qui était attenant au Centre de loisirs. La Maison des aînés qui a pris possession des lieux ne dispose pas semble-t-il de places de stationnement en nombre suffisant pour accommoder la FADOQ.

La FADOQ Saint-Louis-de-France compte plus de 400 membres dont plusieurs sont du quartier de Saint-Louis et fréquentent le centre à pied. L'organisme souhaiterait éventuellement reprendre ses activités au Centre des loisirs Saint-Louis-de-France. Les deux citoyens mentionnent qu'ils pourraient avoir besoin de l'appui du conseil de quartier dans cette démarche.

M<sup>me</sup> Felt confirme que le conseil de quartier pourrait appuyer la FADOQ dans sa demande de stationnement auprès de la Maison des aînés et du CIUSSS de la Capitale Nationale.

**Centre Saint-Louis-de-France** – M<sup>me</sup> Corriveau fait remarquer que la Ville a lancé, le 30 septembre dernier, un appel d'offres pour des travaux de réaménagement intérieur du Centre des loisirs Saint-Louis-de-France. L'ouverture des appels d'offres est prévue le 24 octobre. Ces travaux pourraient impacter la disponibilité des salles pour l'ensemble des usagers du centre y compris pour le conseil de quartier qui y tient ses réunions mensuelles. Un suivi va être fait à ce sujet par M<sup>me</sup> Gaudreau et M. Gagnon-Pelletier.

**Piste cyclable** – À la suite du démantèlement de la station-service du Canadian Tire, un citoyen s'attendait à un prolongement de la piste cyclable, mais ce n'est pas le cas. Il s'interroge sur la possibilité de faire passer une piste cyclable par la rue Montreuil pour relier la route de l'Église au parc Saint-Denys.

M<sup>me</sup> Felt rappelle que la nécessité de prolonger la piste cyclable de la route de l'Église au sud d'Hochelaga a déjà été évoquée par le CQ dans le passé. Elle indique aussi que les intentions de la Ville concernant l'éventuel prolongement devraient être disponibles dans la [présentation du tramway](#) concernant le quartier donnée par la Ville en avril dernier. En l'absence de M<sup>me</sup> Aubin-Horth qui représente le conseil à la Table de concertation Vélo, le sujet est reporté à une prochaine assemblée.

## 9 Divers

### ➤ Correspondance

Une invitation a été reçue de la part de la Caisse Desjardins de Sillery–Saint-Louis-de-France pour participer à un dîner causerie dans le cadre de la Semaine de la coopération, le jeudi 20 octobre sur l'avenue Maguire.

L'invitation vaut pour une ou deux personnes. M. Desbiens et M. Riverin sont intéressés. M<sup>me</sup> Laliberté y assistera pour représenter un autre organisme.

### ➤ Secrétariat

s.o.

### ➤ Trésorerie

## RÉSOLUTION 22-08-03

### Concernant le paiement du procès-verbal du 12 octobre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE  
PAR M<sup>me</sup> Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser  
un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 12 octobre 2022.

#### 10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Felt lève la séance à 21 h. La prochaine  
assemblée ordinaire aura lieu le 9 novembre 2022.

*M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt*

Présidente

*M<sup>me</sup> Mikchéla Saint-Louis*

Secrétaire